



Retraction du vendeur après un achat en ligne

Par Ethyl337

Bonjour à tous,

Je me permets de solliciter l'aide de ceux qui pourront lire mon message et m'éclairer car je suis abasourdi :

Voilà, hier soir (12 juillet), j'ai acheté sur un site connu de vente en ligne des jouets neufs à un prix vraiment bas (10 fois moins que le prix constaté ailleurs !!) mais le site étant connu pour être en promotions et soldes quasi permanentes, j'ai finalement conclu la vente en achetant plusieurs articles avec un paiement PAYPAL.

Aujourd'hui, je reçois de ce site la confirmation des mes achats. Tout va bien et je suis impatient de recevoir mes articles. Cependant en fin de soirée, à mon grand étonnement, le site me recontacte en m'indiquant que leur partenaire a eu un dysfonctionnement et ne pourra honorer la vente en m'indiquant que je serai remboursé dans la foulée.

Je les cite : "Nous sommes aux regrets de vous annoncer que S.. TOYS a subi un dysfonctionnement qui l'a conduit à proposer à la vente le produit que vous avez commandé, à un prix manifestement inférieur à son prix de vente habituel. Dans ce contexte, S.. TOYS a été contraint d'annuler votre commande. "

Mes question sont les suivantes :

_Que dit la Loi par rapport à ce genre de méthode ?

_La responsabilité du vendeur qui affiche un prix même très bas ne l'oblige t elle pas à honorer la vente ?

_Peut-il annuler purement et simplement l'annuler en prétextant ce qu'il voudra ?

En vous remerciant pour vos réponses,
Bien cordialement,
David S.